



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 FEVRIER 2026

Délibération du CCAS n° DEL EHPAD 2026-001

Le **06/02/2026** à 08h00, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Viry dûment convoqué le **30/01/2026**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la mairie, sous la présidence de Mme Michèle SECRET, Vice-Présidente.

**Nombre de conseillers en exercice : 9**

**Présents : 3**

SECRET Michèle, VIOLET Michèle, DERONZIER Michel

**Procurations : 0**

**Absents : 6**

CHEVALIER Laurent, VIOLET Pierre, AMSALEM Ronan, TEXIER Mireille, GAL Marie-Madeleine, HAMARD Patrick

**Secrétaire :**

VIOLET Michèle

**Publicité :** Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 06/02/2026
- Publication le 09/02/2026

**Objet : EHPAD LES OMBELLES - DOB 2026 (Débat d'Orientations Budgétaires)**

### **I. Rappel du cadre et des objectifs du DOB**

Madame la Vice-Présidente rappelle que le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) constitue un temps fort de la gouvernance de l'EHPAD, permettant aux membres du conseil d'administration :

- de débattre des orientations stratégiques et financières de l'établissement,
- d'être informés de la situation financière consolidée,
- d'apprécier la trajectoire pluriannuelle de redressement et de développement,
- et de préparer l'examen de l'EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) 2026, dans un contexte réglementaire et financier contraint.

L'année 2026 s'inscrit dans une rupture positive, par rapport aux exercices précédents : **l'EHPAD Les Ombelles est sorti d'une logique de fragilité, pour entrer dans une phase de consolidation et de projection stratégique.**

### **II. Bilan d'activité et situation de l'établissement en 2025**

#### **1. Une activité en très forte progression - Retour à la pleine capacité**

L'année 2025 marque un tournant positif pour l'EHPAD Les Ombelles, avec la réouverture de 10 chambres en septembre 2025, permettant un retour à une capacité exploitée à 100 %.

##### **Évolution du taux d'occupation :**

- Août 2025 : **84,34 %** - premier palier significatif
- Septembre 2025 : **96,94 %** - début du pic d'activité
- Septembre à décembre : **activité quasi maximale**
- Pic atteint en novembre : **99,52 %**

L'établissement a fonctionné à pleine capacité opérationnelle, sur le dernier quadrimestre 2025.

#### **2. Journées réalisées et facturables**

- Journées de présence réelle 2025 : 19 367 journées
- À comparer :
  - 2024 : 18 349 journées
  - 2023 : 18 250 journées

Cette progression s'explique par :

- la stabilisation des équipes,
- la réduction très significative des vacances de lits,
- le retour de la confiance des partenaires et des familles,

- 
- une organisation maîtrisée malgré un contexte RH national tendu.

### **III. Situation financière 2025 (données non définitives)**

Madame la Vice-Présidente précise, que les éléments financiers de l'exercice 2025 sont présentés à titre estimatif, dans l'attente :

- de l'ERRD (Etat Réalisé des Recettes et des Dépenses),

La section de fonctionnement 2025 fait apparaître :

- un résultat prévisionnel (l'équilibre attendu),
- traduisant une maîtrise renforcée des charges, malgré un niveau d'activité historiquement élevé.

Aucun chiffre ne peut être présenté comme définitif à ce stade.

### **IV. Orientations stratégiques 2026 - Une vision consolidée et ambitieuse**

#### **1. Qualité d'accompagnement et de soins**

L'année 2026 sera placée sous le signe de l'amélioration continue de la qualité :

- renforcement des Projets d'Accompagnement Personnalisés (PAP),
- structuration des pratiques professionnelles,
- préparation active à une démarche de labellisation ou certification qualité, à horizon 2027.

#### **2. Préservation de l'autonomie**

L'établissement développera des activités thérapeutiques ciblées, notamment :

- Activité Physique Adaptée (APA),
- actions de prévention de la perte d'autonomie, avec pour objectif, de maintenir les capacités fonctionnelles des résidents, le plus longtemps possible.

#### **3. Lien social et ouverture territoriale**

L'EHPAD confirme sa vocation de service public territorial :

- déploiement du projet « EHPAD ouvert - Transpercé-Neige »,
- partage d'activités avec les personnes âgées isolées à domicile,
- lutte contre l'isolement social,
- renforcement du lien intergénérationnel et partenarial.

### **V. Orientations budgétaires 2026**

#### **A. Fonctionnement - Recettes**

Les recettes de fonctionnement reposent sur trois financeurs principaux :

##### **1. Forfait soins - Agence Régionale de Santé (ARS)**

- Forfait soins 2025 : **1 195 636,29 €**
- Pathos moyen pondéré ou PMP actuel : **186**, jugé insuffisant au regard du niveau réel de dépendance et des charges de soins.

Une **coupe PATHOS** est programmée le 24 février, avec pour objectif :

- une revalorisation du PMP,
- une évolution favorable de la dotation soins, attendue à compter de 2027.

##### **2. Forfait dépendance - Conseil Départemental (CD)**

- Dotation 2025 : **423 952,51 €**
- Dotation stable, cohérente avec un niveau de dépendance constant et objectivé.

##### **3. Hébergement**

- Recettes consolidées par :
  - un taux d'occupation prévisionnel 2026 de **98,4 %**,
  - soit 22 268 journées de présence réelle,
- Objectif politique affirmé : maintien durable d'un TO moyen > 98 %.

#### **B. Fonctionnement - Dépenses**

##### **1. Masse salariale : Masse salariale réalisée 2025 : 2 408 869,05 €**

- Masse salariale stable autour de **2,4 M€, malgré :**
  - l'ouverture de 10 chambres,
  - le recrutement de soignants,
  - le renforcement médical.

Cette stabilité traduit :

- une organisation efficiente,
- l'arrêt du recours à l'intérim,
- une meilleure fidélisation des équipes.

##### **2. Charges générales**

- Charges 2025 réalisées : **676 999,17 €**
- Charges 2024 réalisées : **684 677,26 €**

**Baisse des charges**, alors même que l'établissement a fonctionné à **100 % de capacité**.

## **VI. Investissements**

### **1. Investissements réalisés en 2025 (indispensables au fonctionnement)**

- Achat de 5 lits médicalisés : 14 000,00 € (3 en service, 2 en réserve)
- Chariot chauffant
- Matériel de cuisine (réfrigérateurs, vaisselle...)
- Création d'une salle de pause et d'une salle invités : **800,00 €**

### **2. Priorités d'investissement 2026**

#### **Investissements structurants :**

- Modernisation et rafraîchissement des locaux :
  - peintures,
  - mobilier,
  - éclairage.
- Réaménagement et végétalisation des jardins.
- Renouvellement du parc informatique :
  - ordinateurs,
  - téléphonie DECT,
  - équipements obsolètes.

#### **Sous réserve d'obtention de crédits ARS / CNR :**

- changement des serrures des chambres,
- équipements de rails plafonniers dans certaines chambres,
- modernisation de l'accueil (image et attractivité),
- mobilier adapté pour les espaces extérieurs.

## **VII. Plan de formation**

Un plan de développement des compétences a été élaboré pour les soignants :

- formations ciblées,
- accompagnement de la montée en compétences,
- prises en charge par le CNFPT.

## **VIII. Recherche d'équilibre financier et partenariats territoriaux**

Le conseil d'administration est invité à poursuivre et renforcer :

- la reconnaissance de l'EHPAD comme établissement prioritaire régional pour l'accès aux CNR,
- la mobilisation des communes du territoire afin de :
  - soutenir le développement des actions thérapeutiques,
  - consolider la qualité de vie des résidents,
  - affirmer la vocation publique et territoriale de l'établissement.

## **IX. Conclusion**

L'année 2026 s'inscrit comme une année de consolidation et de projection :

- établissement redressé,
- activité pérennisée à haut niveau,
- gestion maîtrisée,
- ambition qualitative affirmée.

**L'EHPAD Les Ombelles n'est plus en survie : il est désormais en capacité de construire son avenir.**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment le livre VI relatif aux dispositions financières et comptables, et les articles L.2312-1 et D. 2312-3,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires doit avoir lieu dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget de l'EHPAD, budget annexe du CCAS, et s'appuyer sur un rapport,

Considérant que ce débat permet de discuter des grandes orientations budgétaires à retenir pour le prochain EPRD (Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses) et d'informer le conseil d'administration sur l'évolution prévisible de la situation financière de l'EHPAD pour 2026,

Considérant que ce rapport doit faire l'objet d'un vote,

Entendu l'exposé, le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

#### **Article Unique :**

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Résultat du vote :

Pour : 3 voix	Contre : 0 voix	Abstention : 0 voix
---------------	-----------------	---------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique ([www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme  
Par délégation du Président,

La Secrétaire,  
Michèle VIOLET

Signé

Signé

**Michèle SECRET**  
Vice-Présidente du C.C.A.S.